



## Municipalité de la Commune de L'Isle

### Préavis n° 06/2024 au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 480'000.- TTC**  
pour la réfection de la chaussée et la mise en œuvre du  
PGEE et du PDDE à Villars-Bozon et à la rue de la Potale à L'Isle

Délégué municipal :

M. Philippe Mülhauser

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude pour la réfection de la chaussée et la mise en œuvre du PGEE (plan général de l'évacuation des eaux) et du PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau potable) à Villars-Bozon et à la rue de la Potale à L'Isle.

## 1. PREAMBULE

Dans la perspective de la mise en conformité de l'évacuation des eaux de la Commune, selon la loi sur la protection des eaux et le PGEE, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux nécessaires de manière à s'y conformer. Il est également important de pouvoir améliorer le système d'évacuation des eaux avant le futur raccordement à la STEP (station d'épuration) intercommunale de La Sarraz pour en assurer une bonne efficacité.

Actuellement, les eaux claires (EC) des routes et bâtiments sont principalement acheminées vers la STEP dans la même canalisation que les eaux usées (EU), c'est un système unitaire. Ceci apporte énormément d'eau et perturbe le fonctionnement de l'épuration des eaux en cas de pluie et provoque des déversements d'eaux usées dans les cours d'eau lors des orages les plus importants.

Le présent préavis porte sur les études nécessaires pour créer un système séparatif avec deux canalisations, à développer dans les secteurs représentés en rouge ci-dessous, qui sont la traversée de Villars-Bozon et la rue de la Potale à L'Isle.

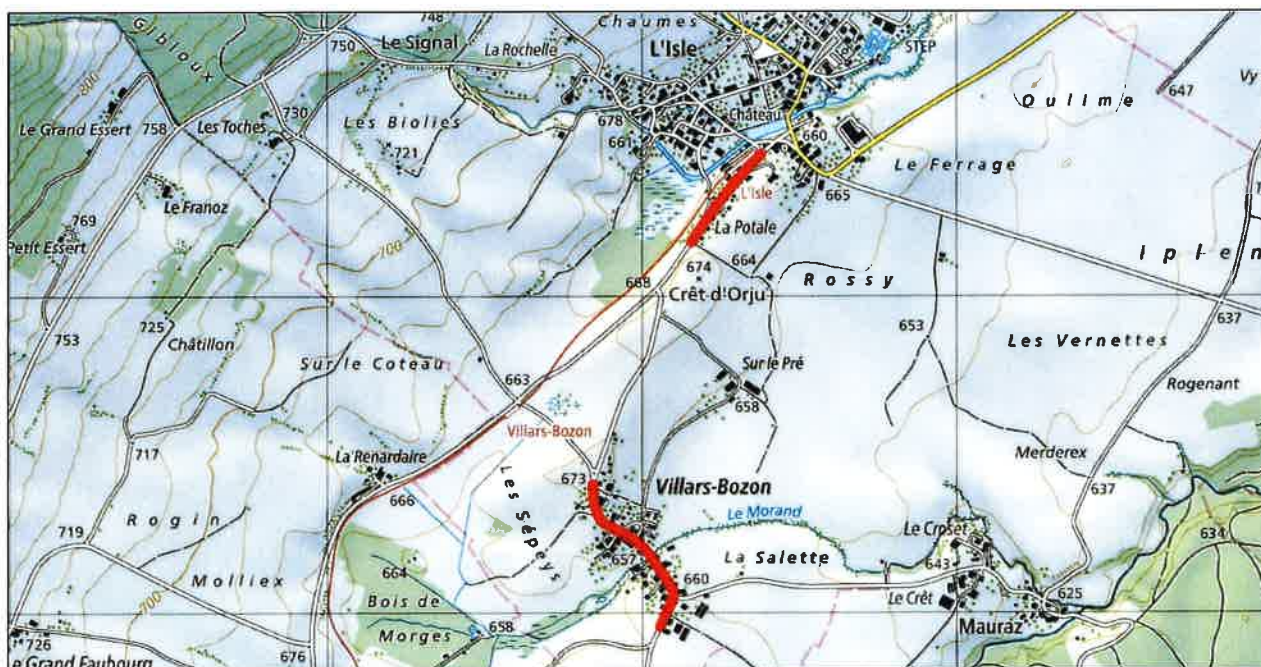


Figure 1 - Carte nationale 1:25'000

A Villars-Bozon, le réseau d'assainissement n'est qu'en petite partie en système séparatif. Les eaux claires et usées vont à la station de pompage et sont redirigées à la STEP de L'Isle. A la rue de la Potale, les bâtiments ne sont pas non plus en système séparatif.

D'autre part, le PDDE a été révisé et impose le remplacement de diverses conduites dont celle reliant L'Isle et Villars-Bozon. Cette conduite composée d'amiante-ciment date de 1962, doit être changée rapidement. Le réseau de distribution d'eau potable et défense incendie de Villars-Bozon date aussi des années 1970 et doit être réfectionné.

Les travaux décrits précédemment impacteront fortement les chaussées qui sont déjà en très mauvais état. La Municipalité souhaite donc profiter de ces travaux pour rénover les chaussées et créer des aménagements routiers sécurisants.

Ce crédit d'étude permettra de définir les différentes variantes et solutions envisageables concernant les thématiques citées ci-dessus et définir les travaux y relatifs et leur coût, en vue de pouvoir présenter un crédit de réalisation des travaux.

## 2. SITUATION ACTUELLE

### 2.1. Réseau d'évacuation des eaux

Le réseau d'évacuation des eaux usées du hameau de Villars-Bozon n'est qu'en très faible partie en séparatif. Seuls les nouveaux bâtiments de la route de Sur le Pré sont en système séparatif. Quelques autres bâtiments dernièrement rénovés ont leurs eaux claires et usées séparées, mais elles s'écoulent tout de même dans la canalisation unitaire communale.

La grande majorité des bâtiments du village et de ses alentours sont raccordés sur un réseau unitaire qui collecte les eaux claires et les eaux usées. Ces eaux mélangées partent vers la STAP (station de pompage des eaux usées) et sont ensuite remontées jusqu'à la STEP de L'Isle.

Lorsqu'il pleut, de l'eau de pluie est donc renvoyée à la STEP au lieu d'être rejetée dans le Morand. Les eaux claires et usées des bâtiments de la rue de la Potale à L'Isle, s'écoulent aussi dans un réseau unitaire qui part à la STEP de L'Isle.

Ce surplus d'eaux claires nuit au bon fonctionnement de la STEP. De plus, actuellement, lors de fortes pluies, des déversements d'eaux usées sont réalisés dans les cours d'eaux au travers des déversoirs d'orage pour éviter que la STEP ne déborde. Ces déversements entraînent des conséquences pour l'environnement et doivent être supprimés à terme.

### 2.2. Conduites de liaison entre L'Isle et Villars-Bozon

Le hameau de Villars-Bozon est alimenté en eau potable depuis L'Isle. A l'extrémité de la rue de la Potale et de la route des Marais, la conduite passe entre les deux villas et traverse les champs jusqu'à Villars-Bozon.

Les eaux usées de Villars-Bozon sont dirigées vers la STAP qui les fait remonter vers la STEP de L'Isle en traversant les champs jusqu'à l'entrée de L'Isle.

La conduite d'eau potable date de 1962 et est en amiante-ciment. Quant à la conduite d'eaux usées, elle date 1980 et est en fonte.

Ces deux conduites sont extrêmement vétustes et doivent être remplacées.

### 2.3 Distribution de l'eau potable et défense incendie

Le long de la rue de la Potale, la conduite d'eau potable date de 1968. La conduite principale qui dessert le hameau de Villars-Bozon date de 1970. Ces deux conduites d'eau potable sont en amiante-ciment.

Dans le réseau communal, ce sont les dernières conduites en amiante-ciment identifiées. Le matériau de ces conduites et leur âge imposent leur remplacement.

### 2.3. Etat des chaussées

A l'entrée de L'Isle, le revêtement de la rue de la Potale présente des signes de fatigue et ses aménagements routiers sont très lacunaires pour une entrée de localité.

La couche de roulement est fortement dégradée. Elle présente des pelades, des fissures et du faiençage. Plusieurs opérations de réfection de la bande de roulement ont été effectuées en surface, mais ces opérations ne règlent pas les problèmes de la structure de la chaussée.

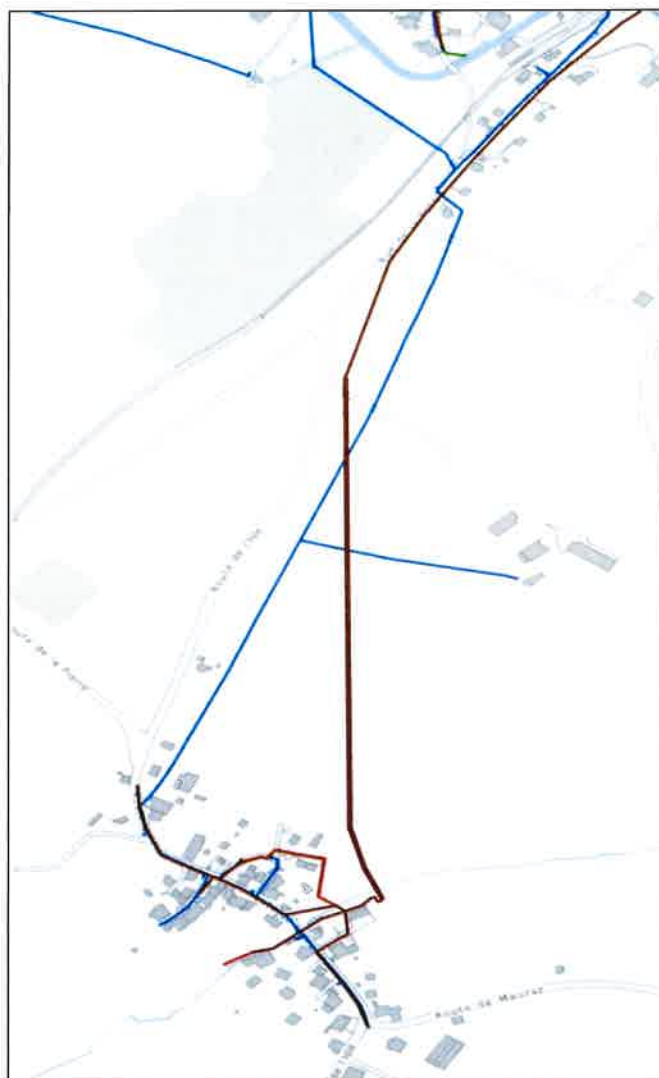


Figure 2 - Tracés des conduites de l'eau potable (bleu) et usées (rouge)

Le marquage de la bande piétonne a été rafraîchi dernièrement, malgré tout, cet aménagement n'offre que peu de sécurité aux riverains et piétons le long de cette route. La géométrie rectiligne de la route et le manque d'aménagements n'encouragent pas les automobilistes à modérer leur vitesse au droit du panneau 50 km/h et sur l'ensemble du tronçon. Le mauvais état de la surface de la chaussée entraîne également des nuisances sonores supplémentaires pour les riverains.





*Figure 4 - Rue de la Potale à L'Isle*

La traversée de Villars-Bozon est aussi en très mauvais état. En plus des dégradations semblables à la rue de la Potale, plusieurs fouilles ou réparations réalisées au fil du temps créent des irrégularités supplémentaires.

La sécurité des cheminements piétonniers est faible sur la traversée du village. La prise en charge des enfants pour les amener à l'école se fait actuellement sur la place vers la fontaine. Cet emplacement ne propose aucune sécurisation pour les enfants qui attendent le bus ou rentrent de l'école et ne répond plus aux besoins selon les prescriptions de la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés).

Aucun aménagement cyclable n'est présent sur les tronçons concernés par le présent préavis.



*Figure 5 - Traversée de Villars-Bozon*



*Figure 6 - Traversée de Villars-Bozon*

### 3. ETUDES PREVUES

#### 3.1. Concept général

Ce crédit d'étude regroupe les quatre thématiques suivantes :

- La mise en séparatif et l'évacuation des eaux
- La distribution de l'eau potable et la défense incendie
- Les aménagements routiers et la mise en valeur de l'espace public
- Optimisation du réseau d'éclairage public

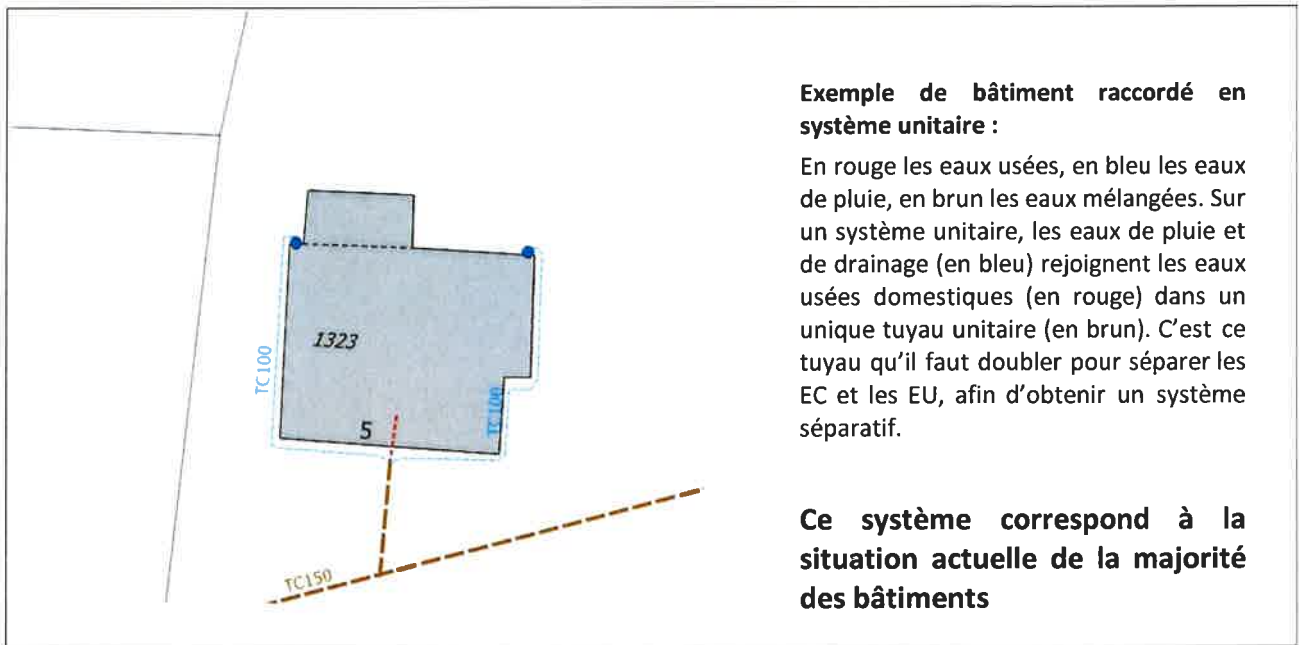
Ces études permettront de mutualiser ces différentes thématiques pour regrouper les différents travaux nécessaires et ainsi optimiser la durée des travaux et leur coût.

#### 3.2. Mise en séparatif et évacuation des eaux

Les travaux de mise en séparatif s'inscrivent dans la mise en application du PGEE. Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux polluées et non polluées provenant des zones urbaines.

Chaque bâtiment doit comporter à terme deux réseaux pour que ses eaux claires et usées soient séparées et raccordées dans les bonnes canalisations communales.

Pour une compréhension globale du concept de mise en séparatif, deux exemples sont représentés ci-dessous. Le premier dispose d'un système unitaire, où les eaux claires sont mélangées avec les eaux usées, installation qui n'est plus aux normes.



Tout d'abord, afin de connaître plus en détail le réseau actuel, des curages seront réalisés pour nettoyer et pouvoir inspecter au mieux les canalisations existantes principales. Ensuite des inspections par caméra vidéo seront réalisées. Les données seront ensuite interprétées pour répertorier les branchements existants et définir l'état des canalisations et le tracé des futures canalisations.

L'étude permettra de définir si certaines canalisations unitaires existantes pourront être réutilisées ou si elles devront être intégralement remplacées. Tous les branchements existants devront être raccordés sur les nouvelles canalisations lors des travaux.

Ci-dessous est représenté un exemple de bâtiment raccordé en système séparatif (en rouge les eaux usées et en bleu les eaux claires). Ce système correspond à la situation future, après mise en séparatif.



Hormis quelques bâtiments, c'est sur l'ensemble du hameau de Villars-Bozon que seront étudiés les tracés des nouvelles canalisations et leurs raccordements. Le quartier *Sur le Pré* sera aussi raccordé.

Le long de la rue de la Potale, ce sont les bâtiments du numéro 4 au numéro 21 qui seront intégrés au projet et dont les branchements seront étudiés.

Le dimensionnement des canalisations sera réalisé selon la planification du PGEE avec un temps de retour de 10 ans selon les prescriptions en vigueur.

Les propriétaires privés devront se mettre en séparatif également sur leur parcelle dès la réalisation des travaux communaux ou plus tard dans un délai d'un an après la fin de ceux-ci. Une communication sera mise en place avec les propriétaires concernés avant la phase de réalisation.

Ainsi, la question d'un surplus d'eaux claires provenant de Villars-Bozon et de la rue de la Potale n'en sera plus une le jour de la mise en service de la future STEP régionale.

### 3.3. Station de pompage des eaux usées (STAP) de Villars-Bozon

L'actuelle STAP des eaux usées de Villars-Bozon vers L'Isle doit être intégralement réhabilitée. Le remplacement de cette STAP est déjà intégré dans le projet EHVV (Epuration Haute Venoge Veyron) qui comprend la réalisation de 8 nouvelles STAP jusqu'à la nouvelle STEP régionale à La Sarraz.

L'intégration de la nouvelle STAP de Villars-Bozon dans le projet EHVV est parfaitement logique (économie d'échelle, uniformité du matériel sur toutes les nouvelles STAP). En conséquence, il appartiendra au présent projet de définir l'emplacement définitif de la nouvelle STAP de Villars-Bozon.

A priori, l'emplacement actuel devrait pouvoir être conservé. En fonction du projet de mise en séparatif du village, il ne peut cependant pas être totalement exclu que le site de la STAP doive être légèrement déplacé.

### 3.4. Conduites de liaison d'eau potable et eaux usées entre L'Isle et Villars-Bozon

Comme expliqué plus haut, la conduite d'eau potable qui relie L'Isle à Villars-Bozon doit être remplacée. Ce remplacement s'inscrit dans les mesures découlant du PDDE qui a fait l'objet d'une requalification et d'une re planification fin 2023. Cette nouvelle planification a été validée par l'OFCO (Office de la consommation) et par l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud).

Les tracés des actuelles conduites d'eau potable et d'eaux usées sont complètement indépendants et ne se suivent pas. Pour d'évidentes synergies, économies financières et réduction des contraintes foncières, le projet aura pour objectif de les regrouper selon un même tracé.

L'objectif essentiel du projet sera donc de définir ce tracé commun tout en respectant les contraintes suivantes :

- Dans la mesure du possible, éviter les tracés au cœur des parcelles (tracé principal le long de la route L'Isle – Villars-Bozon à privilégier)



- Profil en long si possible strictement montant : les points hauts et les points bas induisent des contraintes majeures tant pour les réseaux d'eau potable (purgeurs d'air dans des regards en plein champs à placer aux points hauts des réseaux) que pour les réseaux de refoulement d'eaux usées (dépôts de matériaux aux points bas, obstruction des conduites de refoulement)
- La connexion avec Villars-Bozon est un point fixe. Pour les eaux usées, un point de concentration à proximité de l'actuelle STAP est imposé. Pour l'eau potable, l'arrivée par le Nord ou par le Sud du village importe peu (le projet visera l'économie de linéaire de nouvelles conduites à mettre en place)

### 3.5. Réseau de distribution de l'eau potable et défense incendie

A la rue de la Potale, la conduite d'eau potable date aussi de 1968. Elle a été construite dans le même matériau que la conduite de connexion, soit en amiante-ciment. En 2015, les conduites qui viennent de la rue du Levant et la rue de Chabiez ont été remplacées par du PE (polyéthylène), un des matériaux utilisé actuellement pour les conduites d'eau potable. Il est donc indispensable de remplacer cette conduite. Les branchements privés et les vannes seront aussi remplacés jusqu'en limite de propriété.



Figure 8 - Réseau eau potable Villars-Bozon

La conduite d'eau potable principale de Villars-Bozon a été construite en 1970 en amiante-ciment.

Ce matériau n'est plus compatible pour garantir une bonne qualité d'eau potable. Elle devra être remplacée sur l'ensemble du village hormis à la route de Sur le Pré. En effet, la boucle qui passe par cette route a été construite en 2001 avec du PE. Comme à la rue de la Potale, les branchements de chaque bâtiment devront être raccordés sur les nouvelles conduites dans l'emprise du domaine public. Le quartier *Sur le Pré* sera aussi raccordé à la nouvelle conduite d'eau potable.

La réfection du réseau de distribution permettra d'améliorer la défense incendie par le dimensionnement plus important des conduites d'eau potable. Actuellement, une borne hydrante est branchée sur la conduite du réseau d'eau Mauraz-Morges. Le projet devra prendre en compte cette exception et assurer une coordination avec le propriétaire du réseau.

### 3.6. Services tiers

Lors de cette étude, les différents services que sont la Romande Energie, la télévision, le gaz, Swisscom, etc. seront contactés et une coordination sera maintenue tout au long des études. Leurs éventuels projets pourront dès lors être intégrés aux travaux de génie civil afin de garantir une bonne coordination et éviter de devoir réintervenir ultérieurement sur les chaussées.



Figure 7 - Réseau eau potable rue de la Potale

### 3.7. Eclairage public

Les luminaires de l'éclairage public ayant fait l'objet d'un passage aux LED récemment seront maintenus ou récupérés. Toutefois l'étude intégrera l'analyse du positionnement idéal de l'ensemble des mâts situés le long des chaussées en fonction des différents aménagements routiers qui seront réalisés.

### 3.8. Aménagements routiers

Les différents travaux décrits ci-dessus impacteront fortement le sous-sol de la rue de la Potale et de la traversée de Villars-Bozon. La Municipalité souhaite donc profiter de ces travaux pour réfectionner les chaussées et les aménager en modérant les vitesses et offrir des cheminements sécurisés pour la mobilité douce.

Au niveau technique, la structure existante de ces routes sera étudiée. Des sondages ainsi que des carottages seront effectués afin de connaître les différentes couches qui les composent et définir quelles sont les meilleures méthodes pour les réfectionner. La portance du sol sera également définie afin de pouvoir les dimensionner correctement. Des analyses permettront également de détecter d'éventuelles présences de pollution dans les revêtements existants.

La gestion des eaux de ruissellement sur la chaussée sera aussi étudiée. Des grilles de routes et des dépotoirs seront prévus pour permettre de diminuer les risques de pollution en cas d'accident et limiter l'entretien des canalisations. Ces eaux de pluie seront collectées pour être déversées dans le futur réseau des eaux claires.

L'étude concernant le réaménagement des chaussées devra permettre aux automobilistes de mieux percevoir l'environnement dans lequel ils se trouvent et ainsi adapter leur vitesse plus naturellement. Les aménagements projetés tiendront compte du faible gabarit à disposition à l'intérieur du domaine public et de la vocation agricole des chaussées du village.

A l'entrée de L'Isle, l'opportunité de créer une entrée de localité visant à modérer la vitesse des usagers qui pénètrent dans la zone 50 km/h sera aussi étudiée.

A Villars-Bozon, la problématique du cheminement longitudinal des piétons ainsi que la prise en charge et la dépose scolaire fera partie intégrante des études. Un arrêt de bus sécurisé devra être proposé de manière qu'il soit conforme à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) avec des quais d'une hauteur et largeur suffisantes.

En fonction des possibilités et en limitant les emprises sur le domaine privé, une attention sera apportée pour proposer des aménagements permettant de mettre en valeur certains secteurs et améliorer la qualité de l'espace public pour rappeler le cadre agréable des villages de L'Isle et Villars-Bozon. Ces éléments doivent contribuer à renforcer le caractère villageois de la traversée de localité et diminuer le caractère routier de la chaussée.

## 4. PRESTATIONS D'INGENIEURS

La Municipalité a choisi les bureaux RWB Vaud SA et Mosini et Caviezel SA en raison de leur expérience acquise lors des travaux de mise en séparatif réalisés en 2013 dans le quartier de « La Ville » à L'Isle,

de leurs compétences techniques, ainsi que des excellents résultats obtenus lors d'un projet similaire dans une commune voisine.

Ce crédit d'étude couvre les phases 31 à 41 de la norme SIA 103. De l'avant-projet aux appels d'offres auprès des entreprises spécialisées pour pouvoir chiffrer précisément le montant des travaux.

#### Avant-projet, phase SIA 31

Plan de base

Relevé topographique des chaussées et profondeurs des canalisations

Recherche et inventaires des documents, inventaire de l'état actuel

Prises de renseignements auprès des propriétaires privés sur les évacuations des bâtiments

Planification de l'auscultation de la chaussée, carottages et sondages

Analyse des données de la portance et de la qualité des sols en place

Planification des contrôles de canalisations, curages et inspections caméra

Analyse des données des inspections caméra et report des données sur les plans

Coordination avec les services tiers (Swisscom, Romande Energie, gaz etc...)

Définitions du tracé des canalisations et des branchements

Etude de variantes pour les aménagements routiers et les arrêts de bus

Pré-dimensionnement de la chaussée, des conduites et des canalisations

Estimation des coûts à +/- 30%

Elaboration du dossier de consultation préalable auprès des services cantonaux

Mise à jour des documents après consultation préalable

#### Projet de l'ouvrage, phase SIA 32

Elaboration et choix des principes de détails constructifs

Proposition de matériaux

Etude de détail des niveaux futurs des canalisations

Définition précise de la géométrie de la chaussée

Dimensionnement de la chaussée et des canalisations

Etude de détail concernant l'évacuation des eaux et le réseau d'eau potable et défense incendie

Implantation des mâts d'éclairage public

Dessin des plans de situation détaillés du projet, profils et coupes types

Elaboration de rapports techniques

Estimation des coûts à +/- 20%

#### Procédure de demande d'autorisation, phase SIA 33

Dossier de mise à l'enquête publique

Dossier pour autorisation et demande de subventions auprès de l'ECA et de l'OFCO

Dossier de demande de subventions pour RC en traversée de localité

#### Appel d'offre et comparatif, phase SIA 41

Calcul des quantités de détails

Définition du cahier des charges et des critères d'adjudication

Elaboration du dossier de soumissionnaire et conditions particulières

Publication du dossier d'appel d'offres, réception et ouverture des offres  
 Analyse et notation des offres  
 Proposition d'adjudication  
 Aide à l'élaboration du préavis en vue de la réalisation des travaux

## 5. PLANNIFICATION DES ETUDES

Le programme ci-dessous est un calendrier intentionnel. Il peut être sujet à évolution en fonction des différentes étapes de validation et contraintes liées aux procédures d'autorisation.

Vote du crédit d'études par le Conseil communal	Octobre 2024
Etude de l'avant-projet	Novembre 2024 à juin 2025
Examen préalable (consultation des services cantonaux)	Eté 2025
Projet de l'ouvrage	Automne 2025
Mise à l'enquête publique	Fin 2025
Appel d'offres	Début 2026
Votation du crédit de réalisation des travaux	Juin 2026
Début des travaux	Eté 2026

## 6. COUT DE L'ETUDE

Le récapitulatif des coûts du présent préavis est détaillé ci-après :

Phases d'études selon la norme SIA 103

### 31 - Avant-projet

Eau potable et conduites de connexion	Frs	23'500.00
Evacuations EC et EU et aménagements routiers	Frs	55'000.00

### 32 - Projet de l'ouvrage

Eau potable et conduites de connexion	Frs	66'500.00
Evacuations EC et EU et aménagements routiers	Frs	130'000.00

### 33 - Procédure de demande d'autorisation

Eau potable et conduites de connexion	Frs	7'500.00
Evacuations EC et EU et aménagements routiers	Frs	12'000.00

### 41 - Appel d'offre et comparatif

Eau potable et conduites de connexion	Frs	30'500.00
Evacuations EC et EU et aménagements routiers	Frs	55'000.00

Total Honoraires d'études TTC	Frs	380'000.00
-------------------------------	-----	------------

Honoraires d'études	Frs	380'000.00
---------------------	-----	------------

Auscultation de la chaussée (carottages et sondages)	Frs	25'000.00
--	-----	-----------

Curages et inspections de canalisations par caméra vidéo	Frs	30'000.00
--	-----	-----------

Divers et imprévus, environ 10 %	Frs	45'000.00
----------------------------------	-----	-----------

<b>TOTAL DU PREAVIS (TTC)</b>	<b>Frs</b>	<b>480'000.00</b>
-------------------------------	------------	-------------------

## 7. FINANCEMENT

### 7.1. Détails du financement

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

### 7.2. Amortissement

Selon les nouvelles normes d'amortissement ressortant du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) entré en vigueur au 1er janvier 2024, la durée d'amortissement obligatoire pour les « crédits d'études » en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sera amorti en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude à savoir dans ce cas sur 40 ans.

### 7.3. Charges financières et d'exploitation

Le présent préavis n'induit pas de charges d'exploitation, sauf les amortissements.

## 8. SYNTHÈSE

Ce projet permettra de concrétiser la poursuite de la mise en séparatif du réseau communal conformément à la législation en vigueur et d'améliorer la situation du réseau d'évacuation des eaux avant le futur raccordement à la STEP intercommunale de La Sarraz.

Il renforcera et assainira également le réseau de distribution d'eau potable et défense incendie conformément à la planification établie dans le cadre du PDDE.

De plus, la structure des chaussées sera réfectionnée et adaptée de manière à répondre aux exigences de qualité et durabilité fixées dans les normes VSS.

Les aménagements de surface proposés devront permettre de sécuriser les mouvements longitudinaux et transversaux pour la mobilité douce tout en modérant la vitesse des usagers de la route. Il offrira également la possibilité de mettre en valeur certains emplacements le long des routes afin d'offrir aux habitants un espace public de qualité et environnement à la hauteur du site dans lequel ils se trouvent.

Ce projet s'inscrit globalement dans une démarche de développement durable en conciliant les intérêts des différents modes de déplacements et améliorera la qualité de vie des riverains en matière de bruit routier.

## 9. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- Vu le préavis 06/2024 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 480'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée et la mise en œuvre du PGEE et du PDDE à Villars-Bozon ainsi qu'à la rue de la Potale à L'Isle ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, ainsi que du rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les études décrites dans le présent préavis pour la mise en séparatif des bâtiments, le remplacement du réseau de distribution de l'eau potable et la réfection des chaussées de la rue de la Potale à L'Isle et en traversée de Villars-Bozon ;
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 480'000.00 (TTC) ;
- De financer ce montant par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2024.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Anne-Lise Rime

Danièle Jordan



